Catégorie	Eligible au CPF	Droits acquis	Mobilisation
Activité libérale	Depuis 2018	En euros	Achat direct de formations sur la plateforme Mon compte formation
Activité salariée	Depuis 2015	En euros	Achat direct de formations sur la plateforme Mon compte formation
Personnel médical hospitalier	Non		Cette population bénéficie d'un dispositif de formation dédié, le Développement Professionnel Continu (DPC) encadré par le Ministère des solidarités et de la Santé
Agents de la fonction publique hospitalière	Depuis 2017	En heures	S'adresser à son employeur pour tout projet de formation non proposée dans le plan interne